



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

1778^e SÉANCE : 21 JUIN 1974

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1778)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Admission de nouveaux Membres :	
a) Demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la Grenade (S/11311);	
b) Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la Grenade (S/11322)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-HUITIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le vendredi 21 juin 1974, à 10 h 30.

Président : M. Moulaye EL HASSEN (Mauritanie).

Présents : les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Irak, Kenya, Mauritanie, Pérou, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1778)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres :
 - a) Demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la Grenade (S/11311);
 - b) Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la Grenade (S/11322).

La séance est ouverte à 10 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres :

- a) **Demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la Grenade (S/11311);**
- b) **Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la Grenade (S/11322)**

1. Le **PRESIDENT** : Je signale que le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres est soumis au Conseil de sécurité dans le document S/11322. Dans ce rapport, le Comité indique qu'il a examiné la demande d'admission de la Grenade et qu'il a décidé de recommander au Conseil que la Grenade soit admise comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Le projet de résolution recommandé par le Comité figure au paragraphe 3 du rapport.

2. J'ai l'intention de mettre ce projet de résolution aux voix si aucun membre du Conseil ne souhaite faire une déclaration avant le vote ou expliquer son vote avant le scrutin.

3. Puisque aucun membre du Conseil ne demande la parole, je mets aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté¹.

4. Le **PRESIDENT** : Le Conseil va maintenant entendre les explications de vote et les déclarations de ceux de ses membres qui souhaitent en faire.

5. **M. RICHARD** (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation est heureuse que le Conseil de sécurité ait décidé ce matin à l'unanimité de recommander l'admission de la Grenade à l'Organisation des Nations Unies. La Grenade est devenue le trente-quatrième membre du Commonwealth lors de son accession à l'indépendance le 7 février dernier. Nous sommes heureux que l'un de ses premiers actes, une fois l'indépendance acquise, ait été de demander son admission à l'Organisation des Nations Unies.

6. Il semble que les premiers rapports de la Grande-Bretagne avec la Grenade remontent à 1609; cette année-là, une compagnie de marchands londoniens a essayé de s'installer dans l'île. Il semblerait également que cette tentative ait échoué et que la Grande-Bretagne n'ait été liée de façon plus durable à l'histoire de la Grenade qu'à partir de 1763, date à laquelle l'île est passée sous la dépendance britannique. En 1833, elle fut placée sous l'administration des îles du Vent et, de 1958 à 1962, la Grenade a fait partie de la Fédération des Indes occidentales.

7. Il est indubitable que la Grenade se préparait à l'indépendance depuis quelque temps déjà. Un conseil législatif élu fut créé pour la première fois en 1925. Le suffrage universel des adultes fut promulgué en 1951 et un système ministériel de gouvernement fut établi en 1956. En 1960, une nouvelle constitution prévoyait un conseil législatif élu et un conseil exécutif pour administrer la Grenade.

8. En 1967, la Grenade a fait un grand pas de plus sur la voie de l'indépendance complète en devenant, d'abord avec quatre, puis avec cinq autres territoires des Antilles orientales, Etat associé. Cet acte signifiait de nouveaux rapports constitutionnels avec le Royaume-Uni, la Grenade devenant seule responsable des affaires intérieures, tandis que le Royaume-Uni gardait la responsabilité de la défense et de la politique étrangère. Un des principes fondamentaux de ce nouveau genre d'association était qu'elle devait être entiè-

¹ Voir résolution 352 (1974).

rement libre et volontaire et que chacune des parties pouvait y mettre fin quand bon lui semblait. Le 3 mars 1967, une nouvelle constitution a été promulguée qui prévoyait un gouverneur, un cabinet et une assemblée législative à deux chambres.

9. Au cours des élections de février 1972 à la Grenade, la question de l'indépendance figurait dans le programme du United Labour Party de la Grenade, lequel a obtenu 13 des 15 sièges à la Chambre des représentants. En conséquence, des conversations au sujet de l'indépendance ont eu lieu à Londres en octobre 1972 et ont été suivies d'une conférence constitutionnelle à Londres en mai 1973; le Premier Ministre de la Grenade et le chef de l'opposition ont assisté aux conversations et à la conférence. Au cours de cette conférence, on est parvenu à un accord sur les termes d'une nouvelle constitution "d'indépendance", qui suivait de près celle de 1967 et qui a été rédigée dans la perspective de l'indépendance. Cette nouvelle constitution a été approuvée à l'unanimité par la Chambre des représentants de la Grenade ainsi que par le Sénat en octobre 1973. En même temps, les deux chambres ont unanimement adopté des résolutions demandant la fin de l'association avec le Royaume-Uni. Conformément à la politique britannique, une ordonnance qui mettait fin à l'association avec le Royaume-Uni est entrée en vigueur le 7 février 1974; elle avait été auparavant soumise au Parlement britannique et adoptée en décembre 1973.

10. Il y a quelques jours, nous avons siégé dans cette même salle pour approuver l'admission à l'Organisation des Nations Unies d'un autre pays du Commonwealth, la République du Bangladesh. Je ne prétends pas que ce soit un précédent universel que les nations qui deviennent indépendantes s'associent d'abord au Commonwealth et demandent ensuite leur admission à l'ONU. Mais il est peut-être significatif, et nous en sommes heureux, que deux nouvelles nations indépendantes aient jugé bon de maintenir la libre association que le Commonwealth donne à ceux d'entre nous qui en sommes membres. La décision que nous venons de prendre aujourd'hui intéresse un pays qui est presque à l'autre bout de l'échelle politique en ce qui concerne les dimensions et la puissance par rapport au Bangladesh, dont nous parlions ici la semaine passée. Mais cela ne devrait pas nous conduire à minimiser l'importance de la décision que nous avons prise aujourd'hui. La Grenade prendra sa place à l'Organisation des Nations Unies en tant que nation souveraine et sur un pied d'égalité malgré sa taille.

11. La décision que le Conseil a prise de recommander à l'Assemblée générale l'admission de la Grenade marque une étape de plus dans la longue histoire de l'association étroite de mon pays avec la Grenade. Nous sommes heureux d'avoir participé à cette recommandation unanime et, sûrs que la Grenade jouera un rôle constructif à l'Organisation des Nations Unies, nous attendons impatientement l'occasion de souhaiter la bienvenue à ses représentants.

12. M. SCALI (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: La délégation des Etats-Unis approuve entièrement la recommandation du Conseil de sécurité tendant à

ce que la Grenade soit admise à l'Organisation des Nations Unies, et nous serons heureux de souhaiter la bienvenue à sa délégation lors de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale.

13. Les peuples des Etats-Unis et de la Grenade ont toujours eu des relations de sympathie et de coopération. La mer des Caraïbes baigne les rives de nos deux nations et nous nous intéressons donc profondément aux affaires des Antilles. Nous avons toujours été de bons voisins et nous continuerons.

14. Le 7 février 1974, mon gouvernement a accueilli la Grenade dans la famille des nations indépendantes. Nous attendons maintenant le plaisir de souhaiter la bienvenue à l'ONU à nos collègues de la Grenade.

15. En tant qu'ami et voisin, mon gouvernement appuie la demande d'admission de la Grenade. La Grenade a annoncé qu'elle appuierait les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et je suis sûr qu'elle jouera un rôle constructif à l'Organisation.

16. Sir Laurence McINTYRE (Australie) [*interprétation de l'anglais*]: Ma délégation a été heureuse d'appuyer la décision du Conseil de sécurité visant à recommander à l'Assemblée générale l'admission de la Grenade à l'Organisation des Nations Unies. Nous avons pris note de l'engagement solennel du Gouvernement de la Grenade d'accepter les obligations contenues dans la Charte des Nations Unies et de s'en acquitter.

17. Le Gouvernement australien a suivi avec intérêt et sympathie les progrès de la Grenade vers l'indépendance. Comme l'a dit le représentant du Royaume-Uni, depuis 1967 la Grenade est entièrement responsable des affaires intérieures dans le cadre de ses liens constitutionnels avec le Royaume-Uni, les deux parties ayant reconnu que ces liens pouvaient prendre fin unilatéralement à tout moment. Après les élections de 1972, la Grenade a décidé de faire le dernier pas vers l'indépendance complète, et les négociations avec le Gouvernement du Royaume-Uni qui se sont déroulées au cours de l'année 1973 ont abouti à la proclamation de l'indépendance le 7 février 1974.

18. Ma délégation est heureuse que parmi les premiers actes de la Grenade après son indépendance figure sa décision de solliciter son admission au Commonwealth et à l'Organisation des Nations Unies. La nouvelle nation a déjà été admise au Commonwealth et nous sommes certains qu'à sa vingt-neuvième session l'Assemblée générale décidera de l'admettre au sein de l'Organisation.

19. L'Australie, en tant que membre du Commonwealth et membre du Comité spécial sur la décolonisation², s'intéresse particulièrement aux nombreux problèmes d'ordre social, économique et politique des petits pays qui ont choisi d'assumer les responsabilités de l'indépendance

² Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

complète. C'est à l'honneur de la population de la Grenade — qui compte un peu plus de 100 000 habitants — de vouloir s'associer aux quelque 10 Membres de l'Organisation des Nations Unies dont la population est inférieure à 500 000 habitants, en acceptant les charges que la qualité de Membre de l'ONU impose à leurs ressources limitées. Je ne doute pas que la Grenade s'acquittera de ses obligations avec le même dévouement et la même sagesse que les 10 autres membres et fera de son mieux pour rivaliser avec les membres qui ont plus de ressources.

20. Au nom de ma délégation et du Gouvernement australien, j'appuie la recommandation visant à ce que la Grenade soit admise à l'Organisation des Nations Unies. Nous lui souhaitons bonne chance pour l'avenir et nous sommes certains qu'elle prendra sa place à la prochaine session de l'Assemblée générale.

21. M. MVOGO-ENAMA (République-Unie du Cameroun) : Ma délégation se félicite de la décision unanime que vient de prendre le Conseil de sécurité, décision qui recommande à l'Assemblée générale d'admettre la Grenade à l'Organisation des Nations Unies. En effet, cette décision constitue un jalon de plus sur la voie de l'universalité, qui est le principe de base de notre organisation.

22. Mon gouvernement a toujours réclamé avec insistance la démocratisation des relations internationales, qui assurerait la paix à tous les Etats, grands ou petits, et respecterait leur vocation normale de participer librement et de façon égalitaire à la recherche collective des solutions aux grands problèmes du monde. Nous sommes convaincus que la décision que le Conseil de sécurité vient de prendre permettra au peuple et au Gouvernement de la Grenade d'apporter une contribution précieuse à cette recherche collective des solutions aux problèmes multiples auxquels notre organisation doit faire face.

23. Ma délégation se fait un plaisir particulier de féliciter l'ancienne Puissance administrante pour cette heureuse décolonisation et forme le vœu que ce nouveau vent puisse souffler partout où il existe des colonies dans le monde, et en particulier en Afrique.

24. M. de GUIRINGAUD (France) : Monsieur le Président, ma délégation vous a déjà exprimé ses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité mais, me retrouvant aujourd'hui à cette table pour la première fois depuis le début du mois, je tiens à vous adresser mes vœux personnels et à vous assurer de la satisfaction toute particulière que j'éprouve à vous voir diriger nos travaux avec l'autorité, la distinction et la sagesse que nous vous connaissons tous.

25. Toute nouvelle étape sur la voie de l'universalité de notre organisation ne peut qu'être accueillie avec une réelle satisfaction. En appuyant à l'unanimité la recommandation que nous venons d'adopter, les membres du Conseil ont le sentiment de contribuer à la réalisation de cet idéal, notre objectif immédiat étant d'inviter l'Assemblée générale à admettre la Grenade, nouveau membre de la communauté internationale, au sein de l'Organisation. Nous ne doutons

pas de la suite favorable qui sera réservée, à l'automne prochain, à notre recommandation.

26. Le Premier Ministre de la Grenade, dans la déclaration annexée à la demande d'admission de son pays à l'Organisation des Nations Unies, présentée le 30 mai dernier, a affirmé que son gouvernement acceptait les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies et s'engageait solennellement à les remplir. Cette formule n'est pas une simple concession aux usages. Elle est expressément prévue par l'Article 4 de la Charte. Il s'agit donc d'un engagement fondamental comportant, pour l'Etat qui y souscrit, une adhésion sans réserve aux buts et principes des Nations Unies et la volonté d'agir conformément à ceux-ci dans ses rapports avec les autres Etats. Il en résulte une discipline dans la conduite des relations internationales et des responsabilités particulières qui, au fil des travaux de l'Organisation depuis sa création, ont tendu à embrasser des aspects de plus en plus divers de l'action de chacun de ses Membres. Aussi, toujours aux termes de l'Article 4 de la Charte, l'Organisation est-elle invitée à porter un jugement sur la capacité d'un candidat à remplir ses obligations et sur sa volonté de le faire. De cette capacité et de cette volonté, le Premier Ministre de la Grenade nous a donc donné l'assurance. Nous en prenons acte.

27. A ces raisons d'ordre général, qui expliquent notre appui à la demande d'admission présentée par la Grenade, s'ajoutent, en ce qui concerne mon pays, des raisons toutes particulières. La France ne saurait oublier les liens qui l'unissaient à la Grenade au dix-septième et au dix-huitième siècle, liens dont il subsiste encore de nombreuses traces dans le patrimoine local, comme on a bien voulu nous le rappeler, il y a quelques mois, un ministre d'Etat du Gouvernement de M. Gairy. Deux siècles plus tard, au terme d'une évolution conduite avec réalisme et clairvoyance par le Royaume-Uni, Puissance administrante, la France a renoué avec la Grenade, Etat désormais indépendant, et a établi avec elle des relations diplomatiques. Aujourd'hui, ma délégation se réjouit de la recommandation que nous venons d'adopter car elle lui permettra, le moment venu, de coopérer ici avec ce nouveau membre de la communauté internationale. Cette coopération, nous en sommes certains, sera mutuellement profitable car elle puisera ses sources loin de notre passé.

28. Dès maintenant, ma délégation forme des souhaits très sincères pour le nouvel Etat, pour ses dirigeants et pour son peuple.

29. M. KUSUMASMORO (Indonésie) [interprétation de l'anglais] : C'est un sujet de grande satisfaction pour ma délégation que d'avoir pu se joindre aux autres membres du Conseil de sécurité pour appuyer le projet de résolution contenu dans le document S/11322, par lequel il est recommandé d'admettre la Grenade à l'Organisation des Nations Unies. C'est un événement à la fois historique et heureux lorsque nous prenons les mesures nécessaires en vue d'admettre un nouvel Etat indépendant en tant que Membre de l'Organisation. L'accession de la Grenade à l'indépendance de même que son entrée de droit dans la communauté internationale constituent sans aucun doute

un motif de satisfaction que tous les peuples et toutes les nations peuvent partager.

30. Nous savons tous que la présence d'un nouveau Membre qui s'engage à respecter la paix et les principes de la Charte renforce le principe de l'internationalisme de même que l'espoir de la réalisation des objectifs d'autodétermination et d'indépendance que l'Organisation des Nations Unies s'efforce d'atteindre pour tous les peuples. Toute nation, quelle que soit sa grandeur, a un rôle significatif à jouer dans le renforcement de la paix et de la sécurité du monde. En outre, l'admission d'un nouveau Membre nous rapproche toujours de la mise en œuvre pleine et entière du principe de l'universalité, principe très important pour atteindre les idéaux qui sont au cœur de notre organisation et de ses travaux.

31. Dans le cas de la Grenade, l'aboutissement du processus conduisant à l'autodétermination et à l'indépendance est un événement qui doit faire particulièrement plaisir aux Membres de l'Organisation des Nations Unies du fait qu'il constitue une manifestation concrète de la mise en œuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée à la quinzième session de l'Assemblée générale. Cette déclaration doit vraiment être considérée comme l'un des actes les plus efficaces de l'Organisation à ce jour. Depuis son adoption, le monde a pu voir des millions de gens passer de l'état de servage politique à l'autonomie et à l'indépendance. En conséquence, l'admission de la Grenade à l'Organisation des Nations Unies constitue pour tous les Membres de l'Organisation, un événement très important.

32. Ma délégation se réjouit d'avance de pouvoir accueillir les représentants de la Grenade à la prochaine session de l'Assemblée générale et elle saisit cette occasion pour offrir sa pleine coopération dans la recherche de solutions aux problèmes communs de la communauté internationale.

33. M. JANKOWITSCH (Autriche) [interprétation de l'anglais]: Le Conseil de sécurité s'est réuni aujourd'hui pour recommander l'admission à l'Organisation des Nations Unies d'une nouvelle nation indépendante. Il est encourageant de noter que l'un des premiers actes de souveraineté du Gouvernement de la Grenade, comme on l'a indiqué ici tout à l'heure, a été de demander son admission à l'Organisation des Nations Unies. Cet acte est consigné dans la lettre en date du 30 mai 1974 que le Premier Ministre de la Grenade, M. Eric Matthew Gairy, a adressée au Secrétaire général

34. L'Autriche, qui a toujours défendu le principe de l'universalité des organisations internationales, souhaite la bienvenue à ce nouvel Etat. C'est dans cet esprit que la délégation autrichienne a appuyé la décision que le Conseil de sécurité a prise à l'unanimité et visant à recommander à l'Assemblée générale l'admission de la Grenade à l'Organisation des Nations Unies.

35. L'évolution de la Grenade vers l'indépendance s'est effectuée d'une manière rapide et pacifique et avec la pleine coopération de la Puissance administrante. Cela donne à ma

délégation l'occasion d'exprimer au Gouvernement du Royaume-Uni toute son appréciation pour l'aide loyale qu'il a apportée au processus démocratique qui a conduit à la naissance de cette nouvelle nation libre et souveraine.

36. L'histoire des trois îles – Grenade, Carriacou et Petite Martinique – remonte à de nombreux siècles. Des peuples de races et d'origines différentes s'y retrouvent depuis longtemps.

37. Outre qu'elle possède de nombreuses autres qualités qui ont déjà été mentionnées ici aujourd'hui, la Grenade a une industrie touristique florissante et a ainsi montré l'exemple de l'exploitation réussie d'une ressource naturelle importante – la beauté naturelle et le climat d'un pays. C'est là un point que nos deux pays ont en commun. Il serait, certes, difficile de trouver d'autres traits communs entre mon pays, sans littoral au cœur de l'Europe, et la Grenade, groupe d'îles dans la mer des Antilles, mais nous croyons avoir des objectifs communs avec cette nouvelle nation en cherchant à développer le tourisme en tant que ressource naturelle principale, secteur économique important et source de revenus.

38. En accueillant la Grenade, nous saluons un nouveau pays qui, comme d'autres membres de la famille toujours plus grande des nations indépendantes des Antilles, doit sa personnalité propre sur le plan culturel et intellectuel à un mélange unique de civilisations d'Afrique, foyer ancestral de la majorité de sa population, d'Europe et d'Amérique. Cette heureuse synthèse de cultures et de civilisations de trois continents augure bien de l'avenir de la Grenade. Il est intéressant de constater que, de cette synthèse, la région des Antilles a su faire naître une civilisation qui lui est propre et dont les réalisations dans les domaines culturel, politique et social sont remarquables.

39. L'histoire politique et intellectuelle du vingtième siècle serait incomplète sans les nombreuses personnalités brillantes que nous a données cette région du monde. Il suffit d'en mentionner quelques-unes seulement – Marcus Garvey, Frantz Fanon, Aimé Césaire, Eric Williams, George Padmore, C. L. R. James et Eugene Chen – pour donner une idée de la contribution marquante apportée au monde actuel par la région des Antilles.

40. Comme l'a souligné Sidney W. Mintz dans un numéro récent de *Daedalus*, revue de l'Académie américaine des arts et des sciences

“aucune partie de ce que l'on appelle le tiers monde n'a été forgée si complètement et si longuement en un amalgame colonial de conception européenne. Presque dès le début, les Antilles ont été une région clef de la croissance du capitalisme européen d'outre-mer. L'historien allemand Richard Kenetzsche a fait observer qu'avant Christophe Colomb il n'y avait pas d'empire “planétaires”; les îles des Antilles ont été la première tête de pont économique de l'Europe en dehors de ce continent. Ces îles n'étaient d'ailleurs pas de simples ports d'entrée, de commerce ou d'escale; en fait, c'étaient les premières “colonies” outre-mer de l'Europe.”

41. Il n'y a donc, dans le monde, aucune région qui ait autant souffert du colonialisme pendant tant de siècles que la région des Antilles.

42. Une autre page sombre de l'histoire de l'humanité est associée à l'histoire des Antilles : l'esclavage et le travail forcé ont été des phénomènes par trop répandus dans cette région, et ce n'est qu'en 1886 — plus de 2,5 millions d'hommes, de femmes et d'enfants ayant alors été réduits en esclavage et transportés dans les Antilles — que l'esclavage y a finalement été aboli.

43. Tel est le contexte historique dans lequel ont vécu les peuples des Antilles, auxquels ont contribué toutes les races du monde : un colonialisme long et intense aux formes diverses; l'esclavage et toutes les luttes menées contre lui; les privations économiques et le manque, en partie réel et en partie artificiel, de chances économiques; l'hétérogénéité socio-raciale et ethnique, avec les problèmes politiques et d'identité que crée cette hétérogénéité.

44. Cependant, ce sont ces conditions de privation et d'humiliation qui ont donné ses stimulants les plus puissants à la longue lutte menée par les peuples des Caraïbes pour leur libération politique, culturelle et sociale. Cela a commencé en 1791, avec la révolution haïtienne, qui a abouti à la création du dixième Etat souverain du Nouveau Monde. Mais la révolution haïtienne n'a été que le point culminant d'une résistance générale à l'esclavage qui a caractérisé la réaction afro-américaine partout, avant et après la révolution.

45. Par conséquent, si l'on veut comprendre la contribution particulière apportée par le monde des Antilles à la civilisation mondiale, si l'on veut donner sa valeur à la longue lutte, couronnée de succès, menée par cette partie du tiers monde pour obtenir l'indépendance, il faut comprendre l'histoire riche et agitée des Antilles et de leurs peuples, et, comme Sidney Mintz le dit dans la conclusion de l'article que j'ai cité précédemment,

“l'importance des peuples afro-antillais du passé et du présent s'est accrue même si les sociétés dont ils sont issus, jadis joyaux de tous les diadèmes impériaux, semblent pour certains avoir une moindre place dans le monde moderne. Il semble que l'on ne comprenne pas encore parfaitement le caractère particulièrement poignant de ces terres et de ces peuples. Mais un jour leurs réalisations seront reconnues comme il se doit — car **nul part dans l'univers on ne peut regarder avec tant de certitude vers le passé et discerner l'ébauche d'un avenir encore non révélé.**”

46. En appuyant chaleureusement la demande d'admission de la Grenade à l'Organisation des Nations Unies, mon gouvernement renouvelle l'expression de sa ferme politique d'appui aux nations nouvellement indépendantes et de sa profonde sympathie pour la cause de leur lutte. Il ne reste plus à ma délégation qu'à souhaiter à la Grenade prospérité et bonheur dans sa nouvelle vie de nation indépendante.

47. M. CHUANG Yen (Chine) [*traduction du chinois*] : Après de longues luttes, le peuple de la Grenade a mis fin à

la domination coloniale qui lui a été imposée au cours des trois derniers siècles et a proclamé son indépendance le 7 février 1974. Le lendemain, au nom du Gouvernement et du peuple chinois, le premier ministre Chou En-lai, président du Conseil d'Etat de la République populaire de Chine, a envoyé au premier ministre Eric Gairy un télégramme lui annonçant que la Chine reconnaissait le nouvel Etat et lui adressant des félicitations. La délégation chinoise appuie la demande du Gouvernement de la Grenade en vue de son admission à l'Organisation des Nations Unies et souhaite que les liens d'amitié qui unissent les peuples de la Chine et de la Grenade continuent à se développer.

48. M. SALAZAR (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] : Ma délégation, avec le même plaisir, certes, que celui exprimé par les orateurs qui m'ont précédé, voudrait dire qu'elle se félicite de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité, qui recommande à l'Assemblée générale, lors de sa prochaine session, d'admettre la Grenade à l'Organisation des Nations Unies.

49. Je me réjouis d'autant plus que nous espérons que le nouvel Etat, tout comme les autres nouveaux Etats des Antilles, décidera de faire partie du bloc latino-américain à l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation est sûre que la Grenade jouera, au sein de ce groupe, un rôle aussi positif que les nations sœurs des Antilles. Nous saluons avec plaisir la prochaine entrée d'un nouvel Etat Membre à l'Organisation et nous espérons que sa future vie indépendante dans le cadre de la communauté internationale sera marquée de toutes sortes de succès.

50. M. SAFRONTCHOUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : La délégation soviétique a appuyé la demande d'admission de la Grenade à l'Organisation des Nations Unies. Ce faisant, nous nous sommes inspirés de la politique léniniste constante de l'Union soviétique, que le vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique a réaffirmée dans son programme de paix et de coopération internationale. Comme toujours, cette politique nous amène à soutenir par tous les moyens la lutte des peuples pour la liberté et l'indépendance, pour le renforcement par les jeunes Etats de leur souveraineté, pour la garantie de leur développement dans la liberté et l'indépendance.

51. Le principe de la solidarité avec les peuples en lutte contre l'impérialisme pour leur liberté et leur indépendance est l'une des pierres angulaires de la politique étrangère léniniste de l'Union soviétique.

52. Cette position de principe de mon pays a été récemment réaffirmée une fois de plus dans une lettre adressée au Président de la onzième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine par M. Podgorny, président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, et par M. Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS. Dans cette lettre, il était dit en particulier que l'Union soviétique “apporte à tous les peuples, quelle que soit la région du monde

où ils luttent pour leur libération nationale et sociale, une assistance en paroles et en actes”.

53. La détente internationale, qui a été rendue possible grâce surtout à la politique de paix de l'URSS et des autres pays de la communauté socialiste, nous permet d'espérer une paix solide et durable. Les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ont besoin de la paix pour pouvoir réaliser leurs vastes plans de développement économique et social et surmonter le retard séculaire que la domination coloniale leur a légué. On peut donc dire qu'en donnant à la détente un caractère irréversible on sert pleinement les intérêts vitaux de tous les peuples, notamment des peuples qui viennent de conquérir leur indépendance.

54. En accueillant aujourd'hui un jeune Etat indépendant, la Grenade, en qualité de nouvel Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, comment ne pas évoquer les lourdes épreuves que le sort a réservées à son peuple pendant toutes les années qu'il a passées sous le joug colonial? Comme pour de nombreux autres peuples, le chemin qui a conduit la Grenade vers la liberté et l'indépendance a été long et difficile mais, en fin de compte, ce combat du peuple de la Grenade s'est terminé par la victoire.

55. En admettant à l'Organisation des Nations Unies ce nouvel Etat né des ruines du régime colonial, nous ne pouvons manquer de souligner que la révolution socialiste d'octobre, la victoire remportée par l'Union soviétique dans la guerre contre le fascisme, la création de la communauté des nations socialistes sont les facteurs qui ont accéléré l'écroulement du système colonial de l'impérialisme.

56. En saluant le jeune Etat indépendant de la Grenade, la délégation soviétique voudrait déclarer que l'URSS a appuyé et continuera d'appuyer les peuples qui se trouvent encore sous domination coloniale dans la lutte légitime et pleine de sacrifices qu'ils mènent pour la liberté et l'indépendance.

57. L'Union soviétique a reconnu la Grenade en tant qu'Etat indépendant et souverain. Dans un télégramme qu'il a adressé le 1er février 1974 à M. Gairy, premier ministre de la Grenade, M. Kossyguine disait notamment :

“Recevez, monsieur le Premier Ministre, nos félicitations sincères à l'occasion de la proclamation de l'indépendance de la Grenade et nos souhaits de prospérité et de progrès pour le peuple de votre pays dans la voie d'un développement indépendant.

“Le Gouvernement soviétique, s'inspirant de sa politique constante fondée sur les principes de l'égalité de droits et de l'autodétermination des peuples et visant au développement de l'amitié et de la coopération entre tous les pays, déclare par la présente qu'il reconnaît la Grenade en tant qu'Etat indépendant et souverain et qu'il est disposé à établir avec ce pays des relations diplomatiques.”

58. En appuyant la demande d'admission de la Grenade à l'Organisation des Nations Unies, la délégation soviétique se

déclare convaincue que l'Assemblée générale, sur la recommandation du Conseil de sécurité, admettra cet Etat à l'Organisation des Nations Unies et que la délégation de la Grenade occupera, dès la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, la place qui lui revient parmi les délégations des Membres de l'Organisation des Nations Unies et qu'elle apportera une contribution importante à ses travaux.

59. M. MAINA (Kenya) [interprétation de l'anglais] : L'adoption unanime par le Conseil de la résolution sur l'admission de la Grenade à l'Organisation des Nations Unies est un événement que nous saluons avec grand plaisir. Au nom de la délégation kényenne, je désire féliciter chaleureusement et sincèrement le Gouvernement et le peuple de la Grenade.

60. Mon pays et la Grenade entretiennent des relations amicales et chaleureuses du fait qu'ils sont tous deux membres du Commonwealth. Nous renforcerons et consoliderons davantage encore ces liens d'amitié en participant en tant que partenaires égaux et souverains à toutes les activités des Nations Unies.

61. L'accession de la Grenade à l'indépendance le 7 février 1974, ainsi que la décision prise aujourd'hui par le Conseil font date dans l'histoire du peuple de la Grenade et traduisent la mise en œuvre des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

62. Ma délégation considère cet événement comme un pas important vers l'universalité de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que ce processus d'universalité sera accompagné d'un effort déterminé pour appliquer le principe de l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux opprimés, pour éliminer le mal de l'apartheid en Afrique du Sud, pour rétablir les droits de la majorité en Namibie et en Rhodésie du Sud et pour balayer tous les vestiges du colonialisme et de la domination étrangère partout dans le monde. L'Organisation des Nations Unies ne sera véritablement complète et comblée que lorsqu'il n'y aura plus un seul peuple à souffrir de ces maux.

63. Nous avons entendu des histoires -- bien difficiles à croire -- selon lesquelles certains peuples, pour diverses raisons, ne voudraient pas de leur indépendance. Ces peuples égarés devraient suivre le bon exemple du peuple courageux et du Gouvernement de la Grenade, avec l'assurance que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité sont disposés à appuyer l'indépendance des peuples libres.

64. C'est ici que nous pouvons encourager les peuples encore soumis au joug colonial, et mon pays continuera d'appuyer l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité dans leur tâche qui est d'éliminer la plaie du colonialisme partout dans le monde.

65. Nous souhaitons à notre tour à l'Etat de la Grenade nos meilleurs vœux pour l'avenir.

66. M. SMIRNOV (République socialiste soviétique de Biélorussie) [traduction du russe] : La délégation de la RSS

de Biélorussie tient tout d'abord à saisir l'occasion qui lui est offerte de féliciter le peuple de la Grenade pour son accession à l'indépendance et de lui souhaiter prospérité et progrès dans la voie d'un développement indépendant.

67. Notre délégation a appuyé avec beaucoup de satisfaction la décision du Conseil de sécurité recommandant à l'Assemblée générale d'accueillir la Grenade à l'ONU. Ces événements importants dans la vie du peuple de la Grenade marquent un progrès de plus dans le grand processus historique de libération nationale des peuples d'un passé colonial et répondent à leur désir profondément justifié de décider eux-mêmes de leur propre destin. La RSS de Biélorussie a toujours préconisé fermement et sans défaillance la réalisation complète des principes de l'autodétermination, de la liberté et de l'indépendance nationale des pays et des peuples qui subissent le joug colonial ou se trouvent dans une dépendance semi-coloniale à l'égard de l'impérialisme.

68. En saluant l'accession à l'Organisation des Nations Unies du jeune Etat de la Grenade, dont le Gouvernement a pris l'engagement solennel de respecter les buts et les principes de la Charte des Nations Unies, la délégation de la RSS de Biélorussie souhaite à son peuple de continuer à renforcer son indépendance et son progrès économique, social et politique. Nous souhaitons au peuple de la Grenade de développer avec succès des liens d'amitié et de coopération avec toutes les forces progressistes et éprises de paix du monde dans la lutte contre l'impérialisme et le colonialisme. La délégation de la RSS de Biélorussie exprime l'espoir que la Grenade apportera une contribution positive aux activités de l'Organisation des Nations Unies.

69. Il est évident pour tous, aujourd'hui, que l'on assiste à des changements positifs dans le sens de la détente de la situation internationale. Le processus de normalisation des relations internationales, dont l'initiative revient à l'Union soviétique et aux pays socialistes, est largement appuyé à l'Organisation des Nations Unies et dans tous les pays. La raison de la popularité immense de la détente est qu'elle a permis d'apporter des solutions concrètes à des questions qui préoccupent tous les peuples, c'est-à-dire les questions clefs des relations internationales. La politique de détente internationale qui correspond aux exigences objectives du développement des relations internationales contemporaines exerce une influence positive sur tous les aspects du développement mondial, notamment sur la liquidation des derniers vestiges du colonialisme et de l'asservissement national et économique.

70. M. STUBBS (Pérou) [interprétation de l'espagnol] : L'arrivée d'un nouvel Etat dans la communauté internationale constitue un fait que notre organisation mondiale ne peut minimiser. Aussi est-ce avec plaisir que nous avons appris la demande d'admission de la Grenade à l'Organisation des Nations Unies. Ce nouvel Etat américain a déjà, au cours de sa brève existence, prouvé qu'il réunissait les qualités nécessaires pour faire partie de l'Organisation. Nous croyons de plus qu'avec cette nouvelle admission dans notre organisation le principe de l'universalité sera renforcé et que

l'ONU bénéficiera ainsi de la contribution positive d'un Etat Membre qui est un pays en voie de développement et dont la présence permettra de mieux réaliser les objectifs de l'Organisation.

71. C'est pourquoi le Pérou, en tant que membre du Conseil qui, conformément à la Charte, a le devoir d'examiner les demandes d'admission de nouveaux Membres, a aujourd'hui le grand plaisir de déclarer qu'il appuie chaleureusement l'admission de ce nouvel Etat. Nous espérons de même que la décision définitive que l'Assemblée générale devra prendre sur ce point reflétera ce sentiment.

72. En faisant cette déclaration, ma délégation désire saluer fraternellement le peuple et le Gouvernement de la Grenade, auxquels nous unit la solidarité américaine traditionnelle.

73. M. ZAHAWIE (Irak) [interprétation de l'anglais] : Ma délégation souhaite s'associer aux déclarations qui ont salué aujourd'hui l'indépendance de la Grenade et son admission à l'Organisation des Nations Unies.

74. En tant que Membre fondateur de l'Organisation et membre du Comité sur la décolonisation depuis sa création en 1961, l'Irak prend une part active depuis longtemps à la mise en œuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir apparaître un territoire anciennement non autonome dans les rangs des Etats souverains indépendants. Nous nous réjouissons aussi de voir les couleurs rouge, verte et jaune de la Grenade flotter parmi les drapeaux de l'ONU. Nous faisons pour ce nouvel Etat des vœux sincères de prospérité, de progrès et de stabilité.

75. Le PRESIDENT : Je voudrais maintenant, avec votre permission, faire une brève déclaration en tant que représentant de la MAURITANIE.

76. C'est avec une profonde joie que le peuple et le Gouvernement mauritaniens ont accueilli, le 7 février dernier, la nouvelle de la proclamation de l'indépendance de l'Etat de la Grenade. Pour de multiples raisons, cet événement ne pouvait manquer de susciter un tel sentiment chez nous. Nous sommes, en effet, profondément attachés au principe de l'autodétermination des peuples, inscrit en lettres d'or dans la Charte des Nations Unies. Nous croyons fermement, et pour cause, au droit sacré des peuples de tous les continents à disposer d'eux-mêmes, à conduire leur destin en toute liberté et à prendre en main leurs propres affaires. Aucune force au monde ne peut ni ne devrait tenter de contrarier l'exercice de ce droit imprescriptible des peuples.

77. Le peuple et le Gouvernement mauritaniens sont par ailleurs convaincus que seule l'application intégrale, franche et rapide de ces principes permettra aux hommes de vivre en paix et en harmonie sur notre terre en cette dernière moitié du vingtième siècle. Cela est particulièrement vrai de

notre continent africain, où des peuples valeureux continuent à se voir dénier l'exercice de leur droit sacré à la liberté. Puissent tous ceux qui contrarient cette évolution inéluctable entendre raison et tenir compte de l'évidence et des impératifs de notre temps. Cela est également vrai de l'Asie, où le vaillant peuple de Palestine continue de vivre le drame poignant que tout le monde connaît.

78. C'est donc animée de ces profonds sentiments de joie et de cette conviction inébranlable dans le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes que ma délégation a appuyé chaleureusement la décision par laquelle le Conseil recommande à l'Assemblée générale l'admission de la Grenade comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation voudrait, à cette occasion, souhaiter la bienvenue la plus cordiale à la délégation de la Grenade et l'assurer de sa ferme volonté de coopérer pleinement avec elle.

79. La décision sage et justifiée que vient de prendre le Conseil nous rapproche de l'un des buts essentiels de notre organisation, à savoir son universalité la plus complète. Puissent de prochaines et nombreuses occasions comme celle-ci nous permettre d'atteindre encore plus complètement cet objectif.

80. En ma qualité de **PRESIDENT**, j'informe le Conseil que la liste des orateurs est épuisée et que, conformément à l'article 60 du règlement intérieur provisoire du Conseil, je demanderai au Secrétaire général de transmettre à l'Assemblée générale le texte de la résolution qui vient d'être adoptée ainsi que les comptes rendus sténographiques des séances du Conseil consacrées à la demande d'admission de la Grenade.

La séance est levée à 11 h 50.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور البيع في جميع أنحاء العالم. استفسر منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наведите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas estan en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
